

OTAKUTHON

FESTIVAL D'ANIME · ANIME CONVENTION

Jour : _____ Heure : _____ Nom : _____ No de insigne : _____

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DE LA VENTE-DÉBARRAS D'OTAKUTHON

HORAIRE DES DÉPÔTS DE LA MARCHANDISE

Date	Heure	Lieu
Vendredi 13 août 2010	15 h à 17 h 30	Sur rendez-vous seulement
	17 h 30 h à 21 h	Table de la vente-débarras dans la salle des vendeurs
Samedi 14 août 2010	10 h à 19 h	Table de la vente-débarras dans la salle des vendeurs
Dimanche 15 août 2010	10 h à 12 h	Table de la vente-débarras dans la salle des vendeurs

MODALITÉS

En signant cette section et en laissant ses articles à la vente-débarras d'Otakuthon, le vendeur accepte de respecter les conditions suivantes :

1) Les articles suivants sont interdits et ne seront pas acceptés :

- a) Article de contrebande
- b) Nourriture
- c) Article réservé aux adultes
- d) Les armes qui ne peuvent être baguées

* Le personnel de la vente-débarras se réserve le droit de refuser tout article pour toute raison.

2) Le vendeur autorise le personnel de la vente-débarras d'Otakuthon à vendre sa marchandise mentionnée ci-dessous au prix pré-déterminé et ce, à tous les participants du festival. Les membres de la vente-débarras d'Otakuthon feront de leur mieux afin de vendre leur marchandise mais ne garantissent pas sa vente.

3) Le vendeur autorise le personnel de la vente-débarras d'Otakuthon à retenir une commission de 10 % (minimum 0,50 \$ par article) pour chaque article vendu. La vente des articles sera priorisée en fonction de l'heure à laquelle ils seront reçus.

4) Le vendeur confirme qu'il est le propriétaire légal des articles indiqués ci-dessous et confirme que toutes les informations fournies dans ce formulaire sont vraies et complètes.

5) Le vendeur dégage Otakuthon de toutes responsabilités si les articles venaient à être endommagés, perdus ou volés durant la vente-débarras. Les membres de la vente-débarras d'Otakuthon feront de leur mieux afin que les articles soient préservés durant ce temps.

6) Le vendeur accepte de revenir à la vente-débarras d'Otakuthon **AVANT 16 h le dimanche 15 août 2010** pour reprendre toute marchandise non vendue et recevoir l'argent de la vente (moins la commission mentionnée ci-dessus). Le formulaire de consentement de la vente-débarras d'Otakuthon original ainsi qu'une preuve d'identification seront nécessaires.

7) Le vendeur accepte que tout article et argent non réclamés à la fin de la vente-débarras deviennent la propriété de la vente-débarras et seront distribués à sa discrétion.

Nom complet du vendeur : _____ Signature du vendeur : _____ Date : _____